

**AJ**  
**ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**

\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901**

**89, AVENUE HENRY BARBUSSE - 93120 LA COURNEUVE**

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

## OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 10 septembre 2020,

Le Commissaire aux Comptes  
Cabinet Gilles HUBERT



Guilhem PRINCÉ

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**

89 AVENUE HENRI BARBUSSE

93120 LA COURNEUVE

***Bilan Association***

Présenté en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

édité le 30/06/2020

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**  
**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	11 836	10 236	1 601	0,67	359	0,15
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 224		11 224	4,69	11 313	4,58
<b>TOTAL (I)</b>	<b>23 060</b>	<b>10 236</b>	<b>12 825</b>	<b>5,36</b>	<b>11 672</b>	<b>4,73</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	53 836	24 627	29 209	12,22	34 008	13,78
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	9 630		9 630	4,03	14 650	5,94
. Personnel						
. Organismes sociaux	7		7	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	73 180		73 180	30,61	32 500	13,17
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	113 111		113 111	47,31	146 932	59,54
Charges constatées d'avance	1 128		1 128	0,47	7 026	2,85
<b>TOTAL (II)</b>	<b>250 892</b>	<b>24 627</b>	<b>226 265</b>	<b>94,64</b>	<b>235 115</b>	<b>95,27</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>273 952</b>	<b>34 863</b>	<b>239 089</b>	<b>100,00</b>	<b>246 787</b>	<b>100,00</b>

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**  
**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	73 232	30,63	66 934	27,12
Résultat de l'exercice	21 467	8,98	6 297	2,55
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>94 699</b>	39,61	<b>73 232</b>	29,67
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 310	2,22	7 422	3,01
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 310</b>	2,22	<b>7 422</b>	3,01
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées	18 775	7,85	16 530	6,70
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	85 908	35,93	108 816	44,09
Autres	34 398	14,39	40 788	16,53
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>139 080</b>	58,17	<b>166 133</b>	67,32
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>239 089</b>	100,00	<b>246 787</b>	100,00

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

# ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	310 983		310 983	100,00	321 906	100,00	-10 923	-3,38
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>310 983</b>		<b>310 983</b>	100,00	<b>321 906</b>	100,00	<b>-10 923</b>	-3,38
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			410 785	132,09	388 702	120,75	22 083	5,68
Cotisations			1 379	0,44	1 793	0,56	-414	-23,08
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			9	0,00	434	0,13	-425	-97,92
Reprise sur provisions, dépréciations			2 932	0,94	19 907	6,18	-16 975	-85,26
Transfert de charges			5 290	1,70	12 550	3,90	-7 260	-57,84
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>420 395</b>	135,18	<b>423 386</b>	131,52	<b>-2 991</b>	-0,70
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>731 378</b>	235,18	<b>745 293</b>	231,53	<b>-13 915</b>	-1,86
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change			122	0,04	142	0,04	-20	-14,07
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>122</b>	0,04	<b>142</b>	0,04	<b>-20</b>	-14,07
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion					6 643	2,06	-6 643	-100,00
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>					<b>6 643</b>	2,06	<b>-6 643</b>	-100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>731 500</b>	235,22	<b>752 079</b>	233,63	<b>-20 579</b>	-2,73
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>								
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>731 500</b>	235,22	<b>752 079</b>	233,63	<b>-20 579</b>	-2,73
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			39 417	12,67	45 361	14,09	-5 944	-13,09
Services extérieurs			347 700	111,81	339 704	105,53	7 996	2,35
Autres services extérieurs			29 525	9,49	38 204	11,87	-8 679	-22,71
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements			151 313	48,66	148 489	46,13	2 824	1,90
Charges sociales			61 144	19,66	62 733	19,49	-1 589	-2,52
Autres charges de personnel			-73	-0,01	609	0,19	-682	-111,98
Subventions accordées par l'association								

# ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	684	0,22	665	0,21	19	2,86
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	16 649	5,35	8 798	2,73	7 851	89,24
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			942	0,29	-942	-100,00
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	63 638	20,46	98 827	30,70	-35 189	-35,60
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>709 997</b>	<b>228,31</b>	<b>744 331</b>	<b>231,23</b>	<b>-34 334</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	35	0,01	1 450	0,45	-1 415	-97,58
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>35</b>	<b>0,01</b>	<b>1 450</b>	<b>0,45</b>	<b>-1 415</b>	<b>-97,58</b>
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>710 032</b>	<b>228,32</b>	<b>745 782</b>	<b>231,68</b>	<b>-35 750</b>	<b>-4,78</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>21 467</b>	<b>6,90</b>	<b>6 297</b>	<b>1,96</b>	<b>15 170</b>	<b>240,91</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>731 500</b>	<b>235,22</b>	<b>752 079</b>	<b>233,63</b>	<b>-20 579</b>	<b>-2,73</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**

89 AVENUE HENRI BARBUSSE

93120 LA COURNEUVE

***ANNEXES***

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

édité le 24/09/2020

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 239 089,29 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 21 467,46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par la Direction de l'association.

## 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant l'Association pour le Logement des Jeunes avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Les états financiers ont été établis selon le règlement ANC 2018-06 appliqué par anticipation ainsi qu'avec les règles fixées par le plan comptable des associations et les règlements comptables subséquent.

L'application par anticipation du règlement ANC 2018-06 n'a pas eu d'impact sur les méthodes comptables utilisées par l'association. Seules les règles de présentation ont changé.

Les conventions générales ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les mesures de confinement adoptées en France à compter du 16 mars 2020 n'ont pas impacté l'activité de l'association. L'association a continué de fonctionner en mettant en place du télétravail et les mesures barrières.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>04 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>05 ans</i>

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### 2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### 2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes pour un cumul de 5.310 Euros.

### 2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 910	1 926		11 836
Immobilisations financières	11 313	234	323	11 224
<b>TOTAL</b>	<b>21 224</b>	<b>2 160</b>	<b>323</b>	<b>23 060</b>

**3.2 - Amortissements :**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL II</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	5 300			5 300
Matériel de bureau et informatique	4 251	684		4 936
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>9 551</b>	<b>684</b>		<b>10 236</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>9 551</b>	<b>684</b>		<b>10 236</b>

**3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	11 224		11 224
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	53 836	53 836	
Autres créances	82 817	82 817	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 128</b>	<b>1 128</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>149 005</b>	<b>137 781</b>	<b>11 224</b>

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**

**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	72 500
Autres produits à recevoir	
TOTAL	72 500

**3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif**

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	8 798	16 649	820	24 627
Comptes financiers				
TOTAL	8 798	16 649	820	24 627

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES  
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**4.1 - Fonds associatifs**

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise:</b>				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
<b>Réserves:</b>				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	66 934	6 297		73 232
<b>SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>66 934</b>	<b>6 297</b>		<b>73 232</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise:</b>				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)</b>				
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>66 934</b>	<b>6 297</b>		<b>73 232</b>

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES  
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

**4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		73 232
SOLDE		73 232

**4.3 - Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	7 422		2 112	5 310
TOTAL II	7 422		2 112	5 310
TOTAL GENERAL (I+II)	7 422		2 112	5 310
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 112	

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

**4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	18 775	18 775		
Fournisseurs	85 908	85 908		
Dettes fiscales & sociales	31 577	31 577		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 821	2 821		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>139 080</b>	<b>139 080</b>		

**4.5 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	17 967
Dettes fiscales & sociales	11 642
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>29 609</b>

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**5 - Notes sur le compte de résultat**

**ASSOC. POUR LE LOGEMENT DES JEUNES**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**6 - Autres informations**

**6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties**

**6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Lister  
Néant

**6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :**

Lister  
Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

**6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 5.310 E.

**6.3 - Rémunération des cadres dirigeants**

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 90.269 E.

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

**6.4 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	4	
TOTAL	5	0

**6 - Autres informations (suite)**

**6.5 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5.736 E.